327

ΙP

DM70

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 à Malartic 6211-18-015

Date.31/05/2016

Adresse de l'expéditeur

Malartic Quebec

JOY1ZO

Objet: Mémoire « Projet Extension Malartic »

N'ayant pas de formation pertinente me permettant de porter un jugement « d'expert » basé sur des connaissances théoriques ou pratiques, mon point de vue et mes opinions en ce qui concerne le « projet Extension Malactic » sont principalement soutenus par mon expérience personnelle avec la minière, éclairés par les informations qui ont été mises à ma disposition. J'ai surtout porté mon attention sur le document « Évaluation des impacts sur l'environnement »et j'arrive aux constats suivants :

- Les impacts possibles ont fait l'objet d'une étude qui me semble complète, selon moi tous les aspects ont été pris en compte.
- La démonstration des méthodes utilisées est satisfaisante et les résultats de l'étude des impacts me semblent valables.
- Selon l'évaluation des impacts qui a été faite par les experts j'en arrive à la conclusion que ceux-ci sont bien identifiés et je crois que la corporation Canadian Malartic pourra concrétiser ses engagements en minimisant raisonnablement ces impacts.

Selon moi toutes initiatives visant à augmenter la durée des emplois et les retombées économiques crées par la présence de la Mine Canadian Malactic, est une initiative souhaitable. Je suis d'avis que le projet « Extension Malartic » devrait être mis de l'avant. Compte tenu des mécanismes de dialogue et d'ajustements mis en place depuis plusieurs années, je crois que la minière et les citoyens de Malartic arriveront avec un bilan positif, gagnant-gagnant. J'appuie donc le projet sans réserve.

Daniel Pelletier

Danie Pellaton